



## Fissure sur façade immeuble en copropriété

Par **mariehelene.d**, le **08/04/2021** à **04:19**

Bonjour,

Une fissure est apparue sur le pignon d'un immeuble de 4 étages en copropriété. Des dégâts ont été constatés dans les appartements des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages, ainsi que des problèmes d'humidité dans le couloir d'entrée de l'immeuble.

Un maçon nous conseille de faire une déclaration de sinistre auprès de l'assurance de l'immeuble. Le syndic (non professionnel) n'est pas d'accord, arguant du fait que "cela ne sert à rien" et que nous devons nous occuper de la réparation nous mêmes.

Il n'est par ailleurs pas exclu que ces problèmes de fissures et d'infiltrations soient liés aux travaux de rénovation effectués sur cet immeuble avant sa mise en vente par lots, entre 2015 et 2016.

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Bien cordialement.

Par **chaber**, le **08/04/2021** à **06:43**

bonjour

bon conseil du maçon. Une déclaration à l'assurance Dommages ouvrages ne coûte rien et un expert pourrait être missionné

[quote]

Un maçon nous conseille de faire une déclaration de sinistre auprès de l'assurance de l'immeuble. Le syndic (non professionnel) n'est pas d'accord, arguant du fait que "cela ne sert à rien" et que nous devons nous occuper de la réparation nous mêmes.

[/quote]